

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

OUVERTURE DE SÉANCE : 19 HEURES 00

PRÉSIDENT : M. Christian GALLÉ

PRÉSENTS : Mmes : BRELIÈRE Marinette, NOÉ Sophie, NAULIN Sylvie MM : DASSONVILLE Kévin, SAINT PAUL Alexandre, BECK Patrick

Absent (s) : DASSONVILLE Anaïs

Excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur Didier LE ROUZIC donne procuration à Madame Sylvie NAULIN ; Madame Marie Christine BABARIT donne procuration à Monsieur Patrick BECK

Excusé (s) : Monsieur Grégoire REBEILLEAU, Monsieur Léonard CHANCELLE, Monsieur Patrice CHESNEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marinette BRELIÈRE

DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - BUDGET COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ce document ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget Commune fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	611 851.03 €
Recettes	570 316.92 €
Résultat de l'exercice	- 41 534.11 €
Excédent/déficit antérieur reporté	262 281.95 €
Résultat de fonctionnement	220 747.84 €

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	42 458.79 €
Recettes	30 663.06 €
Résultat de l'exercice	- 11 795.73 €
Excédent/déficit antérieur reporté	36 153.25 €
Résultat de fonctionnement	24 357.52 €

L'ENSEMBLE

Dépenses	654 309.82 €
Recettes	600 979.98 €
Résultat de l'exercice	- 53 329.84 €
Excédent/déficit antérieur reporté	298 435.20 €
Résultat de fonctionnement	245 105.36 €

Après présentation du CFU 2025 du budget Commune, Monsieur le Maire, Christian GALLE, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Madame Marinette BRELIERE, 1^{ère} Adjointe, pour permettre à l'assemblée de le voter

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget Commune,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : AFFECTATION DE RESULTAT - BUDGET COMMUNE

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Constatant que le CFU présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- Au titre des exercices antérieurs	262 281.95 €
- Au titre de l'exercice arrêté	- 41 534.11 €

	220 747.84 €

Excédent de la section d'investissement (001) : 24 357.52 €

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement reporté (002) : 220 747.84 €

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET COMMUNE

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 758 447.84 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 187 600.00 €

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - BUDGET VILLAGE ARTISANS D'ART

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025

Vu le Compte Financier Unique 2025 du Village Artisans d'Art ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ce document ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU du budget du Village Artisans d'Art fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	94 700.16 €
Recettes	98 074.45 €
Résultat de l'exercice	3 374.29 €
Excédent/déficit antérieur reporté	32 698.35 €
Résultat de fonctionnement	36 072.64 €

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	10 252.89 €
Recettes	49 975.00 €
Résultat de l'exercice	39 722.11 €
Excédent/déficit antérieur reporté	21 663.42 €
Résultat de fonctionnement	61 385.53 €

L'ENSEMBLE

Dépenses	104 953.05 €
Recettes	148 049.45 €
Résultat de l'exercice	43 096.40 €
Excédent/déficit antérieur reporté	54 361.77 €
Résultat de fonctionnement	97 458.17 €

Après présentation du CFU 2025 du budget Commune, Monsieur le Maire, Christian GALLE, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Madame Marinette BRELIERE, 1^{ère} Adjointe, pour permettre à l'assemblée de le voter

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget Commune,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : AFFECTATION DE RESULTAT - BUDGET VILLAGE ARTISANS D'ART

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Constatant que le CFU présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- Au titre des exercices antérieurs	32 698.35 €
- Au titre de l'exercice arrêté	3 374.29 €

	36 072.64 €

Résultat de la section d'investissement (001) :	61 385.53 €
Solde reste à réaliser :	- 14 000.00 €
Résultat d'investissement :	47 385.53 €

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement reporté (002) : 36 072.64 €

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : VOTE BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET VILLAGE ARTISANS D'ART

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 78 572.64 €
La section d'investissement s'équilibre à la somme de 70 000.00 €

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

CLÔTURE DE SÉANCE :

Marie-Christine BABARIT
*Donne procuration à Monsieur Patrick
BECK*

Patrick BECK

Marinette BRELIÈRE

Léonard CHANCELLE
Excusé

Patrice CHESNEAU
Excusé

Anaïs DASSONVILLE
Absente

Kévin DASSONVILLE

Christian GALLÉ

Didier LE ROUZIC
*Donne procuration à Madame Sylvie
NAULIN*

Alexandre SAINT PAUL

Sylvie NAULIN

Grégoire REBEILLEAU
Excusé

Sophie NOÉ